



LIVRET D'ACCUEIL EN HOSPITALISATION COMPLETE SMR La Louvière

(Soins Médicaux et de Réadaptation)



Clinique SMR La Louvière

48 rue Charles Claudel

88210 Senones

Tél : 03.29.51.66.66

Mail : secretariat@lalouviere.fr

MOT D'ACCUEIL

Bienvenue

à la Clinique SMR La Louvière

" L'ensemble des équipes médicales, soignantes, techniques et administratives se joignent à moi pour vous souhaiter un agréable séjour au sein de notre établissement.

A travers ce livret d'accueil, nous souhaitons mettre à votre disposition toutes les informations nécessaires concernant votre séjour, vos droits et vous présenter l'ensemble de l'offre de soins à votre disposition.

Notre vocation est de vous offrir des soins de qualité, en mettant le respect et les droits des patients au centre de nos priorités.

Toujours attentifs à vos remarques et suggestions, nous espérons que votre séjour parmi nous se déroulera dans les meilleures conditions.

Merci pour votre confiance.

Veuillez agréer nos sentiments dévoués."

La Direction

Sommaire

L'établissement

- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT
- PLAN ET MOYEN D'ACCES

Nos engagements

- QUALITE ET SECURITE DES SOINS
- HYGIENE ET LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS
- PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR
- BIENTRAITANCE

L'offre de soins

- SECTEURS D'ACTIVITES
- EQUIPES MEDICALES, PARAMEDICALES, SOCIALES, ADMINISTRATIVES

Votre séjour

- PRESENTATION DU SMR
- FORMALITES ADMINISTRATIVES D'ENTREE
- GUIDE PRATIQUE DU SEJOUR
- FORMALITES ADMINISTRATIVES DE SORTIE
- QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Vos droits

- ACCES AUX SOINS
- DROIT A L'INFORMATION
- CONSENTEMENT AUX SOINS ET DROIT DE PARTICIPER A LA DECISION MEDICALE
- RESPECT DE LA DIGNITE
- CONFIDENTIALITE ET ACCES AU DOSSIER PATIENT
- DECLARATION D'UN EVENEMENT INDESIRABLE ASSOCIE AUX SOINS
- COMMISSION DES USAGERS
- HEBERGEMENT ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
- DROIT D'EXPRIMER SES GRIEFS

Vos devoirs

- CONSIGNES DE SECURITE
- REGLES DE VIE

L'établissement

La direction et le personnel de l'Etablissement vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de votre confiance. La Louvière se situe à Senones au centre de l'ancienne capitale de la Principauté de Salm, une dynastie des Princes de Salm-Salm qui ont fait de cette région un petit État indépendant enclavé dans le royaume de France et réunie sous la République en 1793. Senones dispose d'un patrimoine riche et attrayant, comprenant une ancienne abbaye, une église du XVIIe, 2 anciens châteaux des Princes de Salm.

La Louvière est composée de deux sites hospitaliers certifiés sous conditions qui sont agréées par les caisses d'assurance maladie et les différentes mutuelles.



Ville
Active & Sportive

Plan et moyens d'accès



PAR LA ROUTE

- à 20 minutes de Saint-Dié
- à 1 heure de Nancy et Strasbourg
- à 1 heure d'Epinal



Le standard est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 : 03.29.51.66.66

Nos engagements

Qualité et sécurité des soins

La Clinique SMR La Louvière est activement engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et la gestion des risques, qui permet une véritable culture de la sécurité des soins au sein de l'établissement.

L'ensemble des professionnels médicaux, paramédicaux, sociaux, administratifs et techniques est acteur du système qualité mis en place.

Comme tous les établissements publics et privés de santé en France, la Clinique SMR La Louvière est inscrite dans une démarche de certification pour la qualité des soins menée par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Les résultats de cette procédure de certification sont disponibles sur le site has-sante.fr.(QUALISCOPE)

Dans un objectif constant d'amélioration, l'établissement produit régulièrement des indicateurs qui évaluent le niveau de qualité et de sécurité des soins. Les résultats sont accessibles sur le site de la Haute Autorité de Santé (HAS).



Par ailleurs afin de connaître et répondre à vos attentes, l'établissement met à votre disposition un questionnaire de satisfaction à compléter pour nous faire part de vos remarques concernant votre prise en charge en hospitalisation complète. Ce questionnaire vous est remis à votre admission avec le livret d'accueil.

Deux semaines après votre sortie de l'hôpital ou de la clinique, vous recevez en plus un e-mail dans lequel se trouve un lien vers le questionnaire d'expérience et de satisfaction sécurisé, nommé e-Satis.

Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive...) d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge, sauf s'il est établi qu'elle a une autre origine que la prise en charge.

FORMES AU RESPECT DES REGLES D'HYGIENE, LES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA CLINIQUE SMR LA LOUVIERE METTENT TOUT EN ŒUVRE POUR LIMITER LA SURVENUE DE CES INFECTIONS. EN TANT QUE PATIENT OU PROCHE, VOUS ETES AUSSI ACTEUR DANS LA PREVENTION

C'est pourquoi, nous vous demandons de respecter les règles d'hygiène :

- Au quotidien, désinfectez-vous les mains en utilisant les solutions hydro-alcooliques mises à votre disposition.
Si vous avez les mains souillées, réalisez un lavage des mains avec du savon.
- Selon votre état infectieux ou de fragilités, des précautions complémentaires peuvent être prescrites afin de vous protéger et de protéger les autres patients, visiteurs et professionnels.

GEL HYDROALCOOLIQUE

Frictionner jusqu'au séchage complet



30 sec.

Dose : Quantité suffisante pour maintenir les mains humides pendant le temps de friction

Prise en charge de la douleur

« Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. » (Article 3 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé)

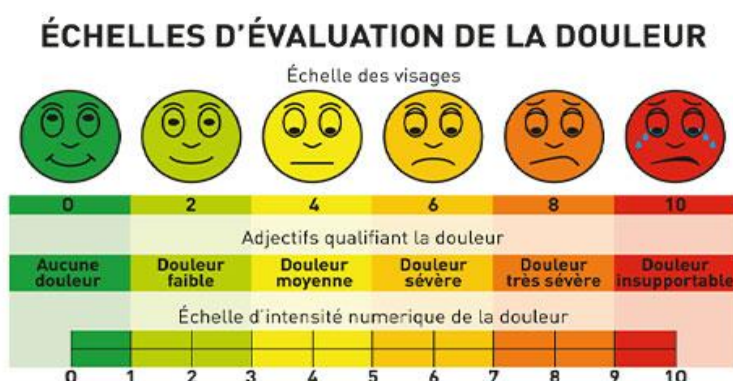
Contrat d'engagement : A la Clinique SMR La Louvière, les professionnels s'engagent à prévenir et prendre en charge la douleur. Le Comité de lutte contre la douleur (CLUD) de l'établissement veille à la mise en œuvre de l'ensemble des moyens visant à soulager la douleur.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, mêmes sévères, nécessitent un autre traitement.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple, l'hypnose, la relaxation, les massages, le soutien psychologique...

Votre participation est essentielle, nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.

A la Clinique SMR La Louvière les professionnels s'engagent à prévenir et prendre en charge votre douleur.



[Contrat d'engagement de la douleur](#)



Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité.

Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant de la règle ci-contre.

Bientraitance

La bientraitance (Veiller au Bien) englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement harmonieux.

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à **promouvoir le bien-être de l'utilisateur** en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. La bientraitance impose : - un ensemble de comportements, d'attitudes respectueuses de la personne - la recherche d'un environnement adapté - l'exigence de professionnalisme.

Chaque personne a besoin que l'on respecte sa liberté individuelle, que l'on préserve son bien-être psychique et physique, que l'on respecte son rythme de vie, ses envies, ses goûts, son autonomie.

La Clinique SMR La Louvière met la Bientraitance au cœur de son accompagnement.

Des actions, formations et sensibilisations sont régulièrement menées, visant à assurer le meilleur accompagnement possible : être soucieux des besoins et demandes du patient et respecter son choix



Notre offre de soins

Secteur d'activités

L'établissement dispose de plusieurs secteurs d'activité :

- **Hospitalisation Complète** avec les prises en charge suivantes :
 - En rééducation orthopédique et traumatologique
 - Réadaptation rhumatologique
 - Addictologie
 - Santé mentale
- **Hospitalisation de Jour :**
 - Rééducation orthopédique et traumatologique
 - Santé mentale
 - Suivi diététique
- **Consultations Externes :**
 - Rhumatologie
 - Radiologie (échographie)

L'équipe médicale est en charge de réaliser votre consultation d'accueil médicale, afin de définir votre programme de soins. Il vous accompagnera tout au long de votre prise en charge et réalisera votre bilan de sortie.

L'équipe d'enseignants en activité physique et adaptée, réalise des activités adaptées à votre pathologie et à votre niveau.

Son rôle est d'optimiser les capacités des personnes, d'améliorer son état de santé, sa qualité de vie et son autonomie.

Les secrétaires médicales veillent à la gestion et au suivi de votre dossier médical et assurent la liaison avec votre médecin traitant.

Les agents des services hospitaliers assurent l'entretien des locaux, la préparation et la distribution des plateaux repas.

Le personnel administratif est à votre disposition pour vous accueillir et réaliser les démarches administratives inhérentes à votre hospitalisation.

Lors de votre hospitalisation, vous pouvez également rencontrer d'autres professionnels dont les compétences sont utiles ou nécessaires à votre prise en charge : **diététicienne, masseur-kinésithérapeute, psychologue...** Ils interviennent dans votre programme de prise en charge.

L'assistante sociale peut intervenir à votre demande pour vous informer, vous orienter, vous aider ou vous accompagner dans vos démarches d'accès aux droits ou d'organisation de votre sortie. Pour être mis en relation vous pouvez vous adresser à l'équipe médicale.

Les aides-soignants(e)

Il accompagne et soutient les personnes dépendantes pour les tâches de la vie quotidienne

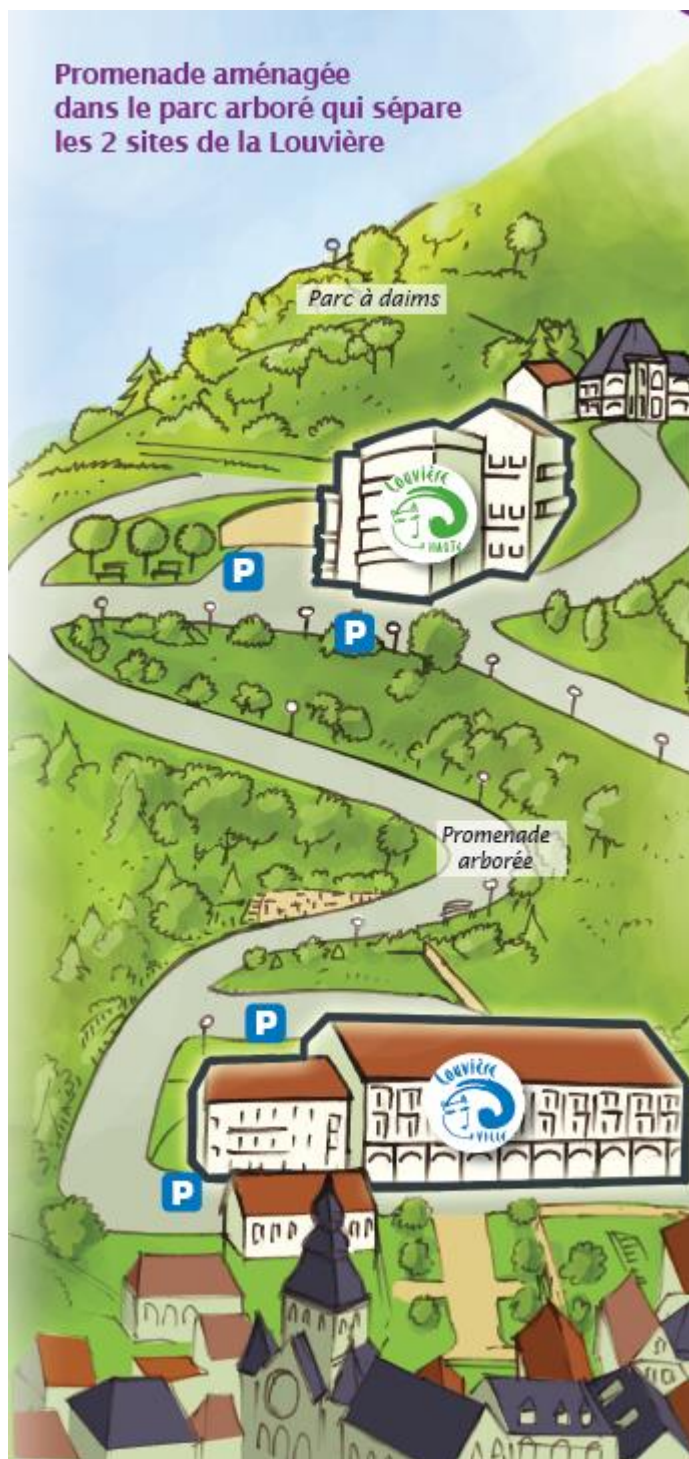


Chacun de vos interlocuteurs sont identifiés avec un badge précisant leur prénom et fonction. Un code couleur par type de professionnel au niveau des tenues a été mis en place.

Votre séjour

Présentation du SMR

Site internet :



Louvière Haute

Un nouveau pavillon de trois étages regroupant l'ensemble des différents services est ouvert depuis 1999. Ce site compte 32 chambres particulières ainsi que 7 chambres doubles. Toutes d'un très grand confort et desservies par ascenseur. Une bibliothèque, un salon, et une grande salle d'activités offrent des lieux de détente propice au repos.

Louvière Ville

Depuis Janvier 2005, une annexe est ouverte avec un nouvel établissement situé à 200 mètres de Louvière Haute. Il comprend un service de 30 chambres particulières ; un plateau technique de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, des services médicaux, des salons de détente, une salle de cinéma.

Nous y trouvons également un service de rhumatologie – imagerie médicale ainsi qu'hospitalisation de jour.

Formalités administratives d'entrée

[Dossier
d'admission en
hospitalisation
complète](#)



Votre demande de prise en charge en Hospitalisation Complète a été traitée en Commission d'admission afin de valider la pertinence de votre hospitalisation au sein de notre structure.

Une fois votre dossier validé, notre secrétaire médicale vous contactera ou contactera le service dans lequel vous êtes hospitalisé pour proposer une date d'admission sur l'un de nos bâtiments en fonction de nos disponibilités de lits et de votre pathologie.

Lors de votre admission auprès du secrétariat médical, vous devez vous munir des documents ci-après en cours de validité et les remettre à la secrétaire médicale :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre et carte de séjour, passeport, livret de famille)
- Une carte vitale
- Une carte mutuelle ou attestation sécurité sociale
- Vos ordonnances, vos examens d'imagerie, résultats d'analyse.

Une caution vous sera demandée :

- pour la clé de votre chambre
- pour la télécommande de la télévision



INS : Identité Nationale de Santé – Identité sanitaire officielle qui vous identifie tout au long de votre parcours de santé et de soins.

Les informations enregistrées à votre admission (nom, prénom, date de naissance) doivent être identiques à votre pièce d'identité. Les documents de la sécurité sociale ne sont pas des documents officiels d'identité.

Ensemble soyons vigilants sur la qualité des documents permettant d'établir votre identité afin d'assurer la sécurité de votre prise en charge.

Récapitulatif des documents signés à l'entrée administrative

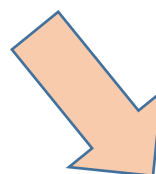
Lors de votre admission administrative, vous avez signé les documents suivants :

- Additif au règlement de l'établissement
- Attestation de régime particulier
- Informatique et Libertés – RGPD
- Médicaments
- Choix de son transporteur
- Déclaration d'un évènement indésirable associé aux soins
- Dossier médical partagé – mon espace santé
- Commission des usagers
- Liste des documents d'entrée – sortie
- E-SATIS questionnaire de satisfaction

Tous ces documents peuvent vous être transmis par mail et sont disponibles auprès de la secrétaire médicale qui a réalisé votre entrée.

Rappel de l'additif au règlement de l'établissement :

- **Dispositions relatives au dépôt d'argent et de valeur** : il est vivement recommandé de n'apporter aucun objet de valeur, ni d'espèces. Toutefois au moment de l'admission, vous pouvez déposer votre argent au coffre de l'établissement. Un reçu est délivré, il devra être signé à chaque retrait d'argent. **L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent non déposé.**
- **Permissions et visites** : toutes sorties en véhicule motorisé et tout repas à l'extérieure de l'établissement le midi doit faire l'objet d'une permission et ce en dehors de vos rendez-vous déjà programmés. Les repas à l'extérieur de l'établissement sont limités à 1 fois par semaine. Le patient doit alors indiquer au bureau des infirmières son projet de sortie (moyen de transport et heure de retour) et prévenir le service 24h à l'avance.
- Afin de profiter pleinement de votre séjour au sein de notre établissement, il est important de **définir votre projet de soins avec les professionnels de santé afin que le staff pluridisciplinaire puisse établir un programme adapté.**



UNE ERREUR D'IDENTITE EST POTENTIELLEMENT UNE ERREUR MEDICALE. NOUS VOUS RECOMMANDONS AINSI DE VERIFIER VOTRE IDENTITE ET SIGNALER LES ERREURS.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021, vous disposez d'une identité sanitaire officielle qui devra dorénavant être utilisée pour vous identifier tout au long de votre parcours de santé et de soins. On l'appelle **Identité Nationale Sanitaire (INS)**.

Elle permet d'être identifiée de la même façon par tous les professionnels qui vous prennent en charge et qui partagent des informations dans le cadre de votre parcours de santé.

Etre bien identifié participe à la sécurité de vos soins, une erreur d'identité est potentiellement une erreur médicale. Nous vous recommandons ainsi de vérifier votre identité et signaler les erreurs.

En cas d'absence de couverture sociale, le service social peut vous aider dans vos démarches.

Prenez contact avec notre assistante sociale dès le début de votre séjour pour étudier les possibilités qui s'offrent à vous.

Ne soyez pas étonné(e) d'être régulièrement interrogé sur votre identité, cela fait partie de la vigilance demandée aux professionnels au cours de votre prise en charge.

**EXEMPLE DE JOURNEE AU SMR LA LOUVIERE EN
HOSPITALISATION COMPLETE**

Légende :

Heure fixe

Heure qui varie en fonction du programme
de soins

| **07h30-08h** : Plateau petit-déjeuner distribué en chambre

| **08h-09h** : Passage infirmière – aide-soignante : si bilan sanguin-urinaire, pansements, etc ... à réaliser, ou aide toilette/habillage

| **09h30** : Séance d'Activité Physique Adaptée

| **10h30** : Kinésithérapie

| **12h** : Plateau déjeuner distribué en chambre

| **14h** : Consultation médicale

| **15h** : Kinésithérapie

| **15h30** : Psychologue

| **16h**: Distribution des boissons chaudes

| **18h**: Plateau repas pour le dîner distribué en chambre

| **Après 18h**: Votre présence dans l'établissement à 18h pour le repas est impérative. Il n'y a plus de possibilité de sortie après 18h.

• EFFETS PERSONNELS ET OBJETS DE VALEUR

Vos objets personnels sont sous votre responsabilité.

Nous vous conseillons de ne pas apporter d'argent ou d'objets de valeur et, en tout état de cause de ne pas les laisser visibles. Néanmoins dans le cadre de l'Hospitalisation Complète, vous pouvez déposer vos objets de valeurs dans le coffre-fort présent au bureau Accueil. Effectivement l'établissement ne peut être rendu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets conservés.

• ORGANISATION DES SOINS

L'équipe médicale et paramédicale vous assure une prise en charge globale pluridisciplinaire et pluri professionnelle conformément à vos besoins en santé afin de construire un projet thérapeutique personnalisé.

Le service dispose d'un plateau technique qui comprend :

- Un plateau technique de rééducation et réadaptation avec notamment Huber 360, vélo, vélo elliptique, motomed, pressothérapie, arthromoteur...
- Plusieurs salles d'activité physique





- **Médicaments**

Lors de votre admission nous vous demandons de remettre les médicaments que vous avez en votre possession à l'infirmier qui vous accueille. **Il est interdit de garder des boîtes de médicaments en chambre ou sur vous.** (Sauf avec autorisation médicale pour certains traitements). Ces médicaments seront rendus à votre famille ou consignés. De plus, les médicaments non remboursés vous seront facturés à votre sortie (ex : vitamines, sirops, fortifiant...)

- **RELIGION**

La Clinique SMR La Louvière est soumise au principe de laïcité et de neutralité. Ainsi dans nos murs, chaque usager est libre d'exprimer ses convictions religieuses dans les limites du respect de la laïcité, du bon fonctionnement du service, de la sécurité des soins et de la tranquillité des usagers.

- **DUREE DE SEJOUR**

Votre type de prise en charge détermine la durée de votre séjour au sein de l'établissement. Selon votre état de santé et avec votre accord, le médecin peut décider de prolonger la durée initiale de votre séjour.

En outre, l'autorité de l'établissement se réserve le droit d'écourter ou interrompre votre prise en charge en cas de non-respect des règles de vie de l'établissement (attitude désobligeante ou irrespectueuse, détention de produits illicites...)

- **LES REPAS**

Les repas sont servis en chambre, ils sont élaborés par l'équipe de diététiciens qui veille à ce que les repas soient variés et équilibrés. Les régimes imposés par votre état de santé tiennent compte des prescriptions du médecin.

Petit-déjeuner entre 07h30 et 08h00 - Déjeuner à 12h00

Goûter à 16h00 (en salle de restauration, uniquement des boissons chaudes)

Dîner à 18h00

VISITES

Elles sont autorisées tous les jours de 13h30 à 18h00 sauf avis médical. En fonction de votre état de santé, il peut être demandé aux visiteurs de respecter certaines consignes particulières d'hygiène et de sécurité.

FORFAIT MULTIMEDIA

Ce forfait comprend la télévision, accès wifi, téléphone, un ecocup, pour un montant de 40 euros et ce pour tout votre séjour.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT DE VOS PROCHES

A Senones, à 2km de la Louvière, le Clos Malpré vous propose un hébergement de qualité pour recevoir votre famille auprès de vous. Sur réservation et selon les disponibilités, vos proches pourront être hébergés dans un cadre agréable. N'hésitez pas à vous adresser à l'accueil pour plus d'informations concernant les tarifs.



PERMISSIONS DE SORTIE

Si vous souhaitez quitter momentanément l'établissement, vous êtes dans l'obligation de demander des **permissions à la journée uniquement**. Délai de prévenance : 2 jours auprès de l'infirmerie qui vous demandera d'indiquer entre autre, le motif de la sortie, le lieu et l'horaire du retour. Votre présence dans l'établissement à 18h pour le repas est impérative. Il n'y a plus de possibilité de sortie après 18h.

COURRIER

Vous pouvez envoyer et recevoir du courrier. Il est à venir chercher à l'accueil aux horaires d'ouverture.

LINGE

Le Centre La Louvière n'assure pas le blanchissage de votre linge personnel. En revanche sont à disposition une machine à laver, des étendoirs à linge, fer et planche à repasser.

Pour le fonctionnement de la machine à laver, nous proposons un jeton avec lessive à 3€. Les draps sont changés de manière hebdomadaire. A votre départ nous vous demandons de les laisser en chambre.



La date de sortie est fixée avec votre accord par le médecin chargé de votre prise en charge.

La veille de votre sortie, nous vous demanderons de vous adresser au bureau accueil pour les formalités de sortie d'hospitalisation.

Avant de quitter l'établissement, veuillez passer à l'accueil pour récupérer vos documents de sortie (lettre de liaison à la sortie-bulletin de situation-ordonnances de sortie, etc...) et **nous remettre votre questionnaire de satisfaction (cf QR Code en bas de page si vous souhaitez le remplir en ligne ou en format papier page suivante).**

L'assistante sociale de l'établissement est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller, vous orienter afin de préparer votre retour à domicile dans les meilleurs conditions. Pour une prise de rendez-vous vous pouvez vous adresser au secrétariat ou aux équipes soignantes.

Questionnaire de satisfaction en ligne

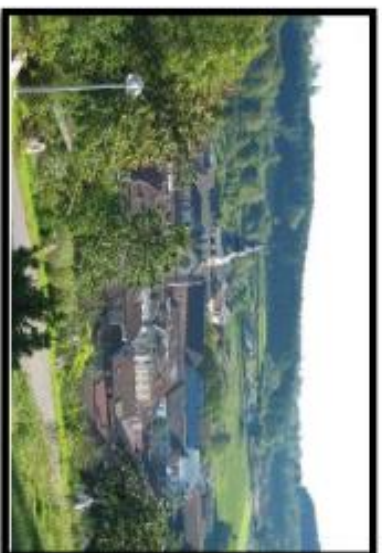
FLASHEZ ICI



APPRECIATION D'ENSEMBLE

	TRES SATISFAIT	SATISFAIT	PEU SATISFAIT	INSATISFAIT	SANS AVIS
L'organisation de la sortie avec vous et votre famille	☐	☐	☐	☐	☐
La remise des documents nécessaires	☐	☐	☐	☐	☐
Les informations données	☐	☐	☐	☐	☐
Comment jugez-vous la qualité de la prise en charge dans l'établissement ?	☐	☐	☐	☐	☐
	OUI		NON		
Si l'un de vos proches devait être hospitalisé, lui conseillerez-vous de se rendre dans notre établissement ?	☐		☐		

SUGGESTIONS :



Nous vous remercions et nous vous souhaitons une bonne santé !

La Direction

Centre de Soins de Suite et de Réadaptation LA LOUVIERE

Afin de nous aider de mieux répondre à vos besoins, et ceux de l'ensemble des patients, nous vous serions reconnaissants de prendre quelques minutes pour commenter votre séjour à LA LOUVIERE. Les appréciations que vous porterez resteront strictement anonymes et confidentielles.



QUESTIONNAIRE DE SORTIE

Site de votre séjour :

Louvière haute ☐
Louvière ville ☐

Date : __/__/__

Age : __

N° Chambre : __

Code postal : __





	TRES SATISFAIT	SATISFAIT	PEU SATISFAIT	INSATISFAIT	SANS AVIS
ARRIVEE ET ACCUEIL					
L'accueil administratif	☐	☐	☐	☐	☐
L'accès aux renseignements administratifs	☐	☐	☐	☐	☐
L'accueil et l'écoute dans les services	☐	☐	☐	☐	☐
La signalisation des services	☐	☐	☐	☐	☐
La circulation dans l'établissement	☐	☐	☐	☐	☐
Les délais et conditions d'attente (confort, bruit,...)	☐	☐	☐	☐	☐
La sécurité de vos biens (coffre)	☐	☐	☐	☐	☐
Le contenu du livret d'accueil	☐	☐	☐	☐	☐
SOINS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX					
Les relations avec votre médecin	☐	☐	☐	☐	☐
La clarté des explications/informations médicales transmises par votre médecin	☐	☐	☐	☐	☐
La qualité du suivi médical (fréquence des visites,...)	☐	☐	☐	☐	☐
La qualité des soins infirmiers	☐	☐	☐	☐	☐
La prise en compte de la douleur (évaluation régulière)	☐	☐	☐	☐	☐
La qualité des soins de kinésithérapie	☐	☐	☐	☐	☐
La qualité des soins de psychothérapie	☐	☐	☐	☐	☐
La qualité des soins d'hygiène	☐	☐	☐	☐	☐
Le respect de l'intimité et de la dignité (religion,...)	☐	☐	☐	☐	☐
Les réponses aux appels malades	☐	☐	☐	☐	☐
Les aides pour les gestes de la vie quotidienne	☐	☐	☐	☐	☐
Le niveau de prise en compte de vos attentes	☐	☐	☐	☐	☐
La qualité de la prise en charge de la diététicienne	☐	☐	☐	☐	☐
Les séances de musicothérapie et de relaxation	☐	☐	☐	☐	☐
Les démarches de l'assistante sociale	☐	☐	☐	☐	☐
La sécurité de votre personne	☐	☐	☐	☐	☐
LINGE					
La qualité du linge	☐	☐	☐	☐	☐
ANIMATIONS / ACTIVITES					
La coiffure / les soins esthétiques / la pédicure	☐	☐	☐	☐	☐
La qualité et diversité des activités proposées par l'animateur sportif	☐	☐	☐	☐	☐
PERSONNEL					
L'attention à vos demandes	☐	☐	☐	☐	☐
La discrétion	☐	☐	☐	☐	☐
La disponibilité jour/nuit	☐	☐	☐	☐	☐
L'identification du personnel (prénom, fonction,...)	☐	☐	☐	☐	☐
L'efficacité	☐	☐	☐	☐	☐
L'omnibilité	☐	☐	☐	☐	☐
La relation entre le personnel et la famille	☐	☐	☐	☐	☐
REPAS					
La diversité / variété des menus	☐	☐	☐	☐	☐
La qualité des repas	☐	☐	☐	☐	☐
Le respect de votre régime (allergie, préférence alimentaire,...)	☐	☐	☐	☐	☐
La quantité des repas	☐	☐	☐	☐	☐
La température des repas	☐	☐	☐	☐	☐
La présentation des repas	☐	☐	☐	☐	☐
LOCAUX ET ESPACES COLLECTIFS					
L'espace et l'état des pièces	☐	☐	☐	☐	☐
L'adaptation de la chambre à votre état de santé	☐	☐	☐	☐	☐
Moyens de disposition pour votre hygiène	☐	☐	☐	☐	☐
L'environnement (calme,...)	☐	☐	☐	☐	☐
La propreté de la chambre et des espaces collectifs	☐	☐	☐	☐	☐
La température des locaux	☐	☐	☐	☐	☐
L'environnement extérieur et son accès	☐	☐	☐	☐	☐
Les odeurs	☐	☐	☐	☐	☐
La mise à disposition des services de télévision, téléphone, internet	☐	☐	☐	☐	☐
PRACTIQUE DU CULTE					
L'accès au culte	☐	☐	☐	☐	☐
Le respect du culte	☐	☐	☐	☐	☐

Vos Droits : Charte du patient

Les droits des patients ont été reconnus par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (n°2002-303). Ces droits essentiels des personnes accueillies dans les établissements de santé sont mentionnés dans la Charte de la personne hospitalisée. Usagers, vos droits.



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'**avec le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr

ACCES AUX SOINS

Aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention ou aux soins (article L.1110-3 du Code de la Santé Publique). Tous les établissements de santé doivent contribuer à garantir l'égal accès de chaque personne aux soins requis par son état de santé.

L'établissement contribue à développer la qualité de ses services, à vous garantir l'égal accès aux soins nécessités par votre état de santé et à assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible.

DROIT A L'INFORMATION

Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé (article L.1111-2 du Code de la santé publique). Cette obligation s'impose à tout professionnel de santé. L'information porte sur les différentes investigations, les traitements ou actions de prévention proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus.

L'information doit être claire, loyale et appropriée. Cette information est délivrée au patient. Elle peut également être délivrée à la personne de confiance si le patient en a désigné une.

Toutefois la volonté d'une personne de ne pas être informée du diagnostic ou du pronostic la concernant est respectée, sauf si son état de santé présente des risques de transmission à des tiers.

Par ailleurs, l'urgence, l'impossibilité matérielle et l'impossibilité psychologique sont des limites au droit à l'information.

CONSENTEMENT AUX SOINS ET DROIT DE PARTICIPER A LA DECISION MEDICALE

Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé (article L.1111-4 du Code de la santé publique).

Aucun acte médical, sauf dans les situations d'urgence, ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de l'intéressé et ce consentement peut être retiré à tout moment.

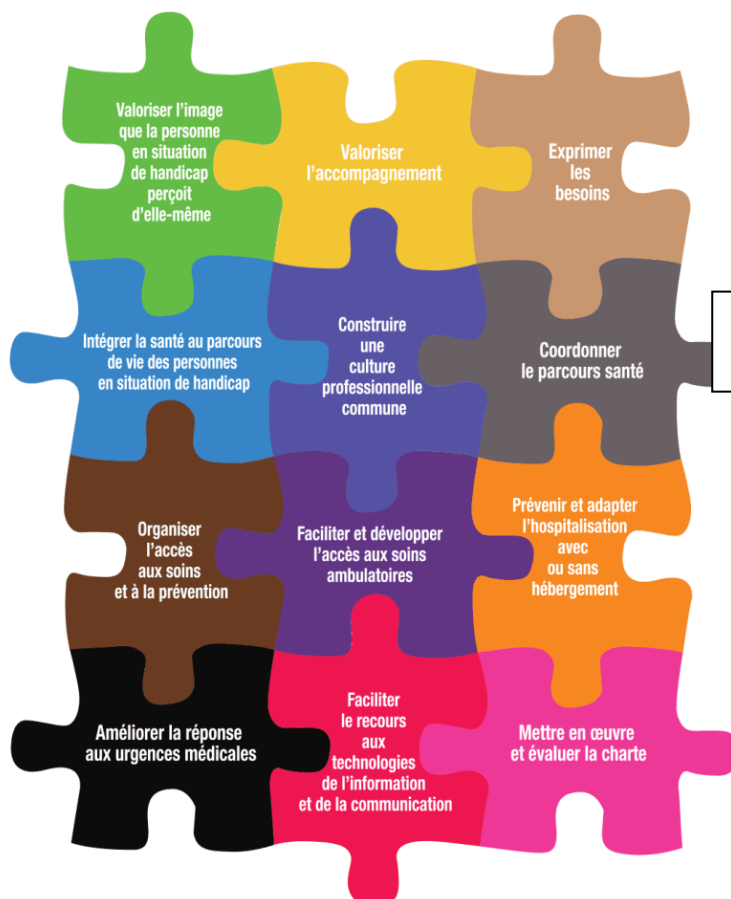
Le médecin a l'obligation de respecter la volonté de la personne, après l'avoir informée des conséquences de ses choix et de leur gravité. Ainsi, toute personne apte à exprimer sa volonté a le droit de refuser un soin ou de ne pas recevoir un traitement.

Afin de garantir l'expression de l'intéressé, si celui-ci est hors d'état d'exprimer sa volonté, l'équipe médicale doit s'efforcer de dégager la volonté du patient en s'appuyant sur les dispositifs prévus par la loi, à savoir la personne de confiance et les directives anticipées.

Des dispositions particulières s'appliquent aux mineurs et aux majeurs sous tutelle, les titulaires de l'autorité parentale ou le tuteur exercent le droit à participer aux décisions et exprimer leur consentement.

CHARTER ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



Charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

FLASHEZ ICI



Personne de confiance

Article L.1111-6 du Code de la santé publique

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. **Cette désignation se fait par écrit en remplissant le formulaire prévu par l'établissement, et est consignée dans votre dossier médical. Elle est révocable à tout moment.**

Si le patient le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Des dispositions particulières s'appliquent aux personnes sous mesure de protection juridique. Dans cette hypothèse, le patient peut désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué.

Directives anticipées

Article L.1111-11 du Code de la santé publique

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses directives anticipées dans le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux. L'existence de ces directives anticipées doit être connue de votre médecin et de vos proches afin qu'elles soient prises en compte.



Des dispositions particulières s'appliquent aux personnes sous mesure de protection juridique. Dans cette hypothèse, le patient peut rédiger des directives anticipées avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué. La personne chargée de la mesure de protection ne peut ni l'assister ni la représenter à cette occasion.

Dons d'organe et de tissus

Au nom de la solidarité nationale, tout résident français est présumé consentant au prélèvement d'organes et de tissus à des fins de greffe, s'il n'a pas manifesté d'opposition de son vivant (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé).

Si vous souhaitez exprimer votre opposition, vous devez vous inscrire sur le registre national des refus, en avoir parlé à vos proches et/ou à votre médecin traitant qui seront alors consultés ; rédiger par écrit un texte faisant part de votre refus et le confier à un proche ou le garder sur vous.

RESPECT DE LA DIGNITE

Toute personne hospitalisée a droit au respect de sa dignité (article L.1110-2 du code de la santé publique). Le respect de son intimité doit être préservé dès son accueil et tout au long de son séjour, y compris lors des soins, des toilettes

Les croyances et convictions religieuses sont respectées. Toutefois leur expression ne doit porter atteinte ni au fonctionnement et à l'organisation du service ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leur proche.

CONFIDENTIALITE ET ACCES AU DOSSIER PATIENT

Toute personne hospitalisée a le droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant (article L.1110-4 du Code de la santé publique). L'obligation de confidentialité s'impose à tous les professionnels de l'établissement.

Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé (article L.1111-7 du Code de la santé publique). Par conséquent, tout patient peut demander à accéder à son dossier médical.

Vous pouvez demander un accès à votre dossier médical auprès du Directeur de l'établissement par lettre recommandée avec accusé de réception en y joignant votre pièce d'identité. La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les 8 jours à compter de la date de réception de votre demande.

Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai légal de 2 mois pour leur communication. En cas de décès de la personne hospitalisée, ses ayants droit, son concubin ou son partenaire lié par PACS, peuvent avoir accès à ses informations médicales « dans la mesure où elles sont nécessaires pour leur permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir leurs droits, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès » (article L.1110-4 du Code de la santé publique). Cette procédure légale concerne également les demandes de transfert de votre dossier.

Déclaration d'un évènement indésirable associé aux soins (EIAS)

Un «évènement indésirable» est un évènement non souhaité qui peut affecter la santé d'une personne.

Vous pouvez participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système de santé en signalant sur le portail de signalement les événements sanitaires indésirables que vous suspectez d'être liés aux produits de santé, produits de la vie courante et actes de soins suivants :

- Un produit à usage médical
- Un autre produit
- Un acte médical ou examen



Portail de signalement des événements sanitaires indésirables

Signaler un évènement sanitaire indésirable

Veuillez choisir une catégorie liée à l'évènement indésirable que vous souhaitez signaler :

- ☒ Un produit à usage médical ☐ Un autre produit ☐ Un acte médical ou un examen

Cochez ensuite la case correspondant à votre situation (un seul choix possible).

- ☐ **Médicament / Vaccin (dont vaccin contre la Covid-19)**
Tous les médicaments y compris les médicaments à base de plantes, homéopathie, les préparations faites en pharmacie...
- ☐ **Matériel / Dispositif médical**
Par exemple :
- Matériel utilisé pour les soins : compresse, défibrillateurs externes, lits médicaux, matériel de perfusion,...
- Matériels implantés : stents, prothèses de hanches, prothèses mammaires,...
- Autres : lentilles de contact...
- ☐ **Médicament à usage vétérinaire**
Seuls les effets indésirables constatés chez l'homme sont à signaler.

Précédent

Suivant



Commission Des Usagers – Représentants des usagers

(cf. article R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique)



Les représentants des usagers (RU)

Qui sont-ils ?

- Des bénévoles, membres d'une association agréée par le ministère de la santé
- Porte-paroles des usagers dans les commissions et instances de l'établissement
- Nommés par le directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Quelles sont leurs missions ?

- Veillez au respect des droits des usagers
- Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins des usagers

Quelles sont leurs activités ?

- Participer activement à la commission des usagers (CDU)
- S'impliquer dans la démarche de qualité et de gestion des risques, à travers les événements indésirables (EI), événements indésirables graves (EIG) et de leur analyse.
- Suivre les plaintes et les réclamations
- Connaître et aider à l'amélioration des Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et Sécurité des Soins (IPAQSS)
- S'engager dans l'élaboration du projet d'établissement.

Vous pouvez contacter librement l'un de nos RU :

- par mail : ru@lalouviere.fr
 - par courrier à l'intention du service Qualité de l'établissement
 - par l'intermédiaire de la Responsable Qualité : Mme STEQUERT Fiona
 - via la permanence téléphonique : n° interne 22 : lundi et jeudi de 10h à 12h
- Monsieur FERROTTI Rossano : 06.30.38.88.99

Droits des patients :



Tri des déchets :

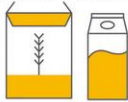
Notre établissement est engagé dans une démarche écoresponsable.
A chaque étage vous trouverez une poubelle jaune pour les déchets recyclables.

Affiche des déchets recyclables allant dans les sacs jaunes :



Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

Magazines & Journaux en PAPIER


Emballages alimentaires en CARTON


Conserves & Emballages en MÉTAL


Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE




BARQUETTES


BOITES - POTS - TUBES


SACS - FILMS PLASTIQUES




*Avec Évodia et votre collectivité,
tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !*

www.evodia.org

Conception Évodia, 11/2020

Privilégiez l'eau du robinet ou d'une fontaine à eau plutôt que l'eau en bouteille

► Des fontaines à eau sont disponibles sur chaque bâtiment

- Sur Louvière Ville :
 - Au rez de chaussée
 - Au 1^{er} étage dans le couloir
 - Au 2^{em} étage dans le couloir
- Sur Louvière Haute:
 - Au rez de chaussée
 - Au 1^{er} étage dans le couloir
 - Au 2^{ème} étage a proximité de l'aquarium
 - Au 3^{ème} étage dans le couloir



L'établissement a installé des fontaines à eau à chaque étage des bâtiments qui permet de vous offrir de l'eau froide, tempérée et

Hébergement et protection des données personnelles

INFORMATIQUE ET LIBERTES – RGPD

Notre établissement de santé gère un fichier informatisé des données relatives aux patients qu'il prend en charge, via notre logiciel Hôpital Manager, et dans le plus strict respect des règles de confidentialité. Les renseignements recueillis au cours d'une consultation ou d'une hospitalisation font l'objet d'un enregistrement informatique (Loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Ces informations sont transmises au médecin responsable de l'établissement, par votre praticien, et sont protégées par le secret médical.

Vous êtes en droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de ces données dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi du 06/01/1978 susvisée. Ce droit ne peut s'exercer que sous condition particulière et ne peut porter que sur les données nominatives hormis les obligations légales.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et à la loi du 06 Janvier 1978, vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant, de les rectifier, de les faire transmettre (portabilité) et sous certaines conditions, de les faire effacer.

Vous pouvez à cet effet contacter par voie postale la Direction de l'établissement à l'adresse suivante et justifiant de votre identité :

Direction – Clinique SMR La Louvière
48 rue Charles Claudel
88210 Senones

Scannez pour en savoir +



Droit d'exprimer ses griefs

Si vous souhaitez nous faire part de toute remarque quant à votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser au responsable du service où vous êtes hospitalisé en première intention. Toutefois, si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez adresser un courrier au Directeur de l'établissement. La personne chargée des relations avec les usagers veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite dans le respect des dispositions du Code de la santé publique (articles R.1112-91 et suivants) et pourra, selon le cas, vous mettre en relation avec un médiateur médical ou non médical. **La Commission des Usagers (CDU)** a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches (article R. 1112-80 du Code de la santé publique).

Porteurs de la parole des usagers, les Représentants des usagers nommés au sein de l'établissement peuvent vous accompagner, écouter, et orienter vos démarches. Ils sont désignés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Vos devoirs

CONSIGNES DE SECURITE

Interdiction de fumer ou de vapoter : pour la sécurité de tous, et conformément à la législation en vigueur, il est interdit de fumer dans le bâtiment et dans les lieux non réservés à cet effet. Vous fumez et l'envie d'arrêter vous tente ?



Hygiène : La Clinique SMR La Louvière met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés. En raison des risques d'infection, la présence d'animaux dans l'établissement est strictement interdite sauf les animaux d'intervenant conventionnés avec l'établissement dans le cadre de la médication animale.



Silence : le silence constitue l'un des éléments indispensables pour le confort et le bon rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans tout l'établissement.



Sécurité incendie : toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement. A chaque étage un plan d'évacuation est affiché.



Téléphone portable : Hormis lors de vos RDV (psychologue, APA, kiné..). L'usage des téléphones portables est autorisé au sein de l'établissement. Il vous est simplement demandé d'être discret et de respecter le repos des autres pensionnaires.



Détention illicite : la détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.



ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE



Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un ensemble d'exercices répondant à une prescription médicale, se basant sur les capacités physiques de chacun et prenant en compte les douleurs, possibilités de mouvements, besoins, objectifs et pathologie(s) de chaque patient. Toutes les séances sont conçues, adaptées et dispensées par nos 4 enseignants en activité physique adaptée (EAPA) : Adrien, Charline, Corentin et Alice.

Séances individuelles :

Elles durent 20 minutes en moyenne et peuvent avoir lieu 2 à 4 fois par semaine, sont réalisées dans une salle prévue à cet effet ou directement en chambre. Il s'agit de renforcement musculaire doux, stretching ou parcours moteur selon les capacités physiques, besoins et objectifs des patients.

Séances de groupe :

Nous réalisons des séances de 30 minutes : 3 de renforcement musculaire et 2 de stretching (étirements) par semaine, auxquelles peuvent s'ajouter des marche et séances de badminton.

Pourquoi pratiquer ?

Au niveau physique :

- Développer son autonomie, sa mobilité, son équilibre
- Améliorer ses capacités physiques (force, endurance, coordination...)
- Réduire les douleurs
- Prévenir les chutes

Au niveau psychologique :

- Prendre conscience de ses capacités physiques et travailler la confiance en soi
- Mieux gérer la fatigue, diminuer le stress et l'anxiété

Au niveau social :

- (Re)créer du lien avec les autres pratiquants et les EAPA
- Favoriser la compréhension, la communication et l'entraide
- Adhérer à une APSA pouvant être pratiquée en club ou milieu associatif par la suite

Afin d'être cohérent avec la prise en charge, il est préférable que vous prévoyiez des tenues de sport dans votre valise, ainsi que des chaussures adaptées à la marche pour les personnes pouvant être concernées par cette activité physique.



REGLES DE VIE

L'ensemble du personnel de la Clinique SMR La Louvière est à votre disposition pour vous apporter des soins de qualité. Afin de garantir les meilleures conditions de prise en charge, tout patient hospitalisé se doit de respecter les règles de vie en collectivité (discrétion, courtoisie, respect des locaux, des personnes, des règles d'hygiène, des règles de visite...).

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de respecter les rendez-vous fixés sur votre planning ou de nous prévenir le plus tôt possible en cas d'annulation.

Les mots mêlés

Des mots appartenant au vocabulaire des éco-gestes
ont été dissimulés dans cette grille.
Barre-les pour retrouver le mot magique à la fin !

AIR
AMPOULE
BOUDIN
CHAMBRE
DOUCHETTE
ECOSAC
FENETRE
GESTES
LED
MOUSSEUR
MULTIPRISE
PLANETE
ROBINET
SABLIER
THERMOMETRE
VOLONTE

T	T	E	N	I	B	O	R	R	E
H	G	E	S	T	E	S	L	E	D
E	E	T	E	N	A	L	P	I	O
R	F	E	N	E	T	R	E	L	U
M	O	U	S	S	E	U	R	B	C
O	C	H	A	M	B	R	E	A	H
M	U	L	T	I	P	R	I	S	E
E	C	O	S	A	C	A	I	R	T
T	B	O	U	D	I	N	O	M	T
R	E	O	V	O	L	O	N	T	E
E	C	N	E	L	U	O	P	M	A

Le mot magique

E						
---	--	--	--	--	--	--

ASTUCE N°9

*Avec un peu de volonté,
je peux beaucoup gagner !*



LE P'TIT GUIDE DES *jeux*
ECO-GESTES

Mots Mêlés

Villes du monde

Niveau Facile

O M X E N S T O C K H O L M L
 R V T R P V N S P J L G H J S
 A W H G M Z O D A T U N T F E
 S N G R U N P D R E A H U D E
 A E L O N F Y L I S B O N N E
 I W A M I V L W S S Y D N E Y
 N Y S E C I O Q O F O S L O G
 T O G U H E N E G X H W I E U
 E R O F U N D S O F I A S G T
 T K W Y Z N R H O O I S H W P
 I E J A K E E A P A V S D X D
 E G T X Q X S N F W W O V P D
 N D Q B S M A N C H E S T E R
 N Z B R U X E L L E S D D A I
 E J P M B M A D R I D S L I G

Bruxelles

Lisbonne

Madrid

Munich

Oslo

Rome

Sofia

Sydney

Glasgow

Londres

Manchester

NewYork

Paris

SaintEtienne

Stockholm

Vienne

Hygiène des mains



Vertical

1. Qui a 10 doigts
2. Ensemble de règles qui permettent de rester en bonne santé
3. Le lavage des mains est notre meilleur allié pour les éviter
5. Le contraire de sale
7. Nettoyer avec de l'eau, avec un liquide

Horizontal

4. Produit utilisé avec l'eau pour le lavage des mains
6. Ensemble de mesures permettant de réduire l'apparition de maladies
8. Abréviation de Solution Hydro-Alcoolique
9. La grippe en est un



REPRENDRE 1 : 10 DOIGTS 2 : HYGIENE 3 : ENSEMBLE DE MESURES PERMETTANT DE REDUIRE L'APPARITION DE MALADIES 4 : SAVON 5 : PROPRE 6 : ENSEMBLE DE MESURES PERMETTANT DE REDUIRE L'APPARITION DE MALADIES 7 : LAVAGE 8 : SHA 9 : VIRUS

L	S	P	I	S	T	E	E	D	A	L	A	C	S	E	E
E	O	A	E	X	M	E	E	A	M	A	R	O	N	A	P
G	M	P	U	G	O	G	E	T	R	A	N	S	A	T	S
E	M	L	Q	L	N	A	N	E	T	T	O	E	R	E	E
D	E	O	I	A	T	P	N	M	E	A	I	T	C	R	D
A	T	M	R	C	A	L	O	S	L	M	S	T	A	T	N
C	A	B	E	I	G	A	D	I	A	A	N	E	M	R	A
S	L	A	H	E	N	R	N	R	H	S	E	U	P	E	H
A	P	L	P	R	E	M	A	U	C	S	C	Q	I	K	I
C	I	I	E	O	R	O	R	O	D	I	S	A	N	K	M
A	N	S	L	F	O	R	E	T	I	F	A	R	G	I	A
R	I	A	E	C	A	N	Y	O	N	I	N	G	N	N	L
R	S	G	T	E	D	U	T	I	T	L	A	E	A	G	A
E	M	E	I	R	R	E	M	O	N	T	E	E	I	E	Y
I	E	S	E	P	L	A	E	V	E	R	E	S	T	G	A
S	N	A	S	I	O	R	O	C	H	E	U	S	E	S	E

www.fortissimots.com

ALPAGE	CHALET	PISTE
ALPES	DÉGEL	RANDONNÉE
ALPINISME	ESCALADE	RAQUETTES
ALTITUDE	EVEREST	REMONTÉE
ANDES	FORÊT	ROCHEUSES
APLOMB	HIMALAYA	SIERRA
ARMOR	GLACIER	SOMMET
ASCENSION	MASSIF	TÉLÉPHÉRIQUE
BALISAGE	MONTAGNE	TERTRE
CAMPING	NEIGE	TOURISME
CANYONING	OISANS	TRANSAT
CASCADE	PANORAMA	TREKKING

Note :

This image shows a full page of primary-ruled paper. It contains ten identical sets of horizontal lines arranged vertically. Each set is composed of three lines: a solid top line, a dashed middle line, and a solid bottom line, providing a guide for letter height and placement in handwriting practice.[illegible][illegible]

CLINIQUE SMR LA LOUVIERE
48 RUE CHARLES CLAUDEL
88210 SENONES



E-MAIL : secretariat@lalouviere.fr

Tél. : 03.29.51.66.66

Fax : 03.29.51.66.30

Web : www.lalouviere.fr

N° ligne directe chambre : 03.29.51.

Code Wifi :